Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 6 juillet 2018**
**(OR. en)**

**10824/18**

**Dossier interinstitutionnel:**
**2015/0907 (APP)**

**AG 14**
**PE 97**
**INST 270**
**FREMP 119**

**NOTE POINT "I/A"**

| | |
|---|---|
| Origine: | Secrétariat général du Conseil |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents (2e partie)/Conseil |
| Nº doc. préc.: | 9425/18 |
| Objet: | Projet de décision du Conseil modifiant l'acte portant élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct, annexé à la décision 76/787/CECA, CEE, Euratom du Conseil du 20 septembre 1976<br>– Adoption |

1. Le 11 novembre 2015, le Parlement européen a adopté une proposition de décision du Conseil adoptant les dispositions modifiant l'acte portant élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct, ainsi qu'une résolution sur la réforme de la loi électorale de l'Union européenne.

2. Le groupe "Affaires générales" étudie la proposition depuis le début de l'année 2016. Lors de la réunion du Coreper du 7 juin 2018, un accord unanime a été dégagé sur la proposition de compromis de la présidence[1], sur la base de la proposition présentée au Conseil en avril et sous la forme d'une décision modifiant la loi électorale de 1976. Le texte approuvé a ensuite été mis au point par les juristes-linguistes[2].

[1] Doc. 9226/18.
[2] Doc. 9425/18.

3. Le 4 juillet 2018, le Parlement européen a donné son approbation au projet précité de décision du Conseil, qui figure dans le document 9425/18.

4. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à recommander au Conseil d'adopter la décision du Conseil, dont le texte figure dans le document 9425/18, et de décider de faire inscrire les déclarations figurant dans les addenda de la présente note aux procès-verbaux de la réunion du Coreper et de la session du Conseil.